

**Arrêté temporaire n°ST24\_546**  
**Portant réglementation du stationnement et de la circulation**

**RUE DE LA PLAINE SAINT-MARTIN**

Monsieur le Maire Vice-Président de la CAB,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU l'arrêté temporaire ou l'autorisation de voirie n° ST24\_546AV,

VU l'arrêté notifié le 9 avril 2024 portant délégation de signature à M. le 4ème adjoint au Maire,

VU la demande émise par R-LITTORAL-TP demeurant Avenue du 11 Novembre lieu dit "la gare" 62170 Montreuil-sur-Mer représentée par Monsieur Yvan ROGEE aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation,

**CONSIDÉRANT** que des travaux sur réseaux ou ouvrages électriques rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 18/11/2024 au 18/12/2024 RUE DE LA PLAINE SAINT-MARTIN,

**ARRÊTE**

**Article 1**

À compter du 18/11/2024 et jusqu'au 18/12/2024, les prescriptions suivantes s'appliquent du 11 au 5005F RUE DE LA PLAINE SAINT-MARTIN :

- La circulation est alternée par B15+C18 ou feux ;
- Le stationnement des véhicules est interdit. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, véhicules de police et véhicules de secours. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;
- Un rétrécissement de chaussée, compte tenu de la réalisation des travaux en bordure de voie, entraîne une modification des conditions de circulation. La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h.

**Article 2**

Le présent arrêté devra être affiché sur le site pendant toute la durée du chantier.

**Article 3**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, R-LITTORAL-TP.

**Article 4**

Monsieur le Directeur des Services Techniques, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Maire Vice-Président de la CAB et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint-Martin-Boulogne, le 13 novembre 2024

Pour le Maire,

Adjoint à la sécurité

**Maxence DECAIX**

DIFFUSION:

- R-LITTORAL-TP
- la Police Municipale

ANNEXES:

plan

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fj](http://www.telerecours.fj); dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer; pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

### Projet

**N° Affaire ENEDIS :**  
DA22/015180

**N° DT :**  
2024082700902PHF

Création d'un départ SBT 240AL  
 Depuis le poste "ONZE NOVEMBRE" existant  
 5, rue de la plaine ST MARTIN

**Commune(s) :** SAINT MARTIN BOULOGNE - 62280  
**Département :** Pas-de-Calais

<b>INTERLOCUTEURS :</b>	<b>Nom</b>	<b>Téléphone</b>	<b>X=1604260.217</b>	<b>Y=9281618.890</b>	<b>Poste P6074</b>
Maitre d'oeuvre : Agence MOA Qualité	Julien CONDETTE	06.45.23.11.70			
Bureau d'étude :	M. Alain BOUCHER	03.22.64.11.28	aboucher@iasignalpicardie.fr		
Entreprise de travaux :					


MODIFICATIONS	No	Demandées			Établies			Vérfiées		
		Indice	Par	Le	Par	Le	Par	Le		

APPROBATION DEFINITIVE ET CONTROLE QUALITE

BUREAU D'ETUDE			MAITRE D'OEUVRE		
Nom	Date	Signature	Nom	Date	Signature
M. Alain BOUCHER	13/09/2024				

ENTREPRISE DE TRAVAUX			PLAN MINUTE		
Nom	Date	Signature	Nom	Date	Signature

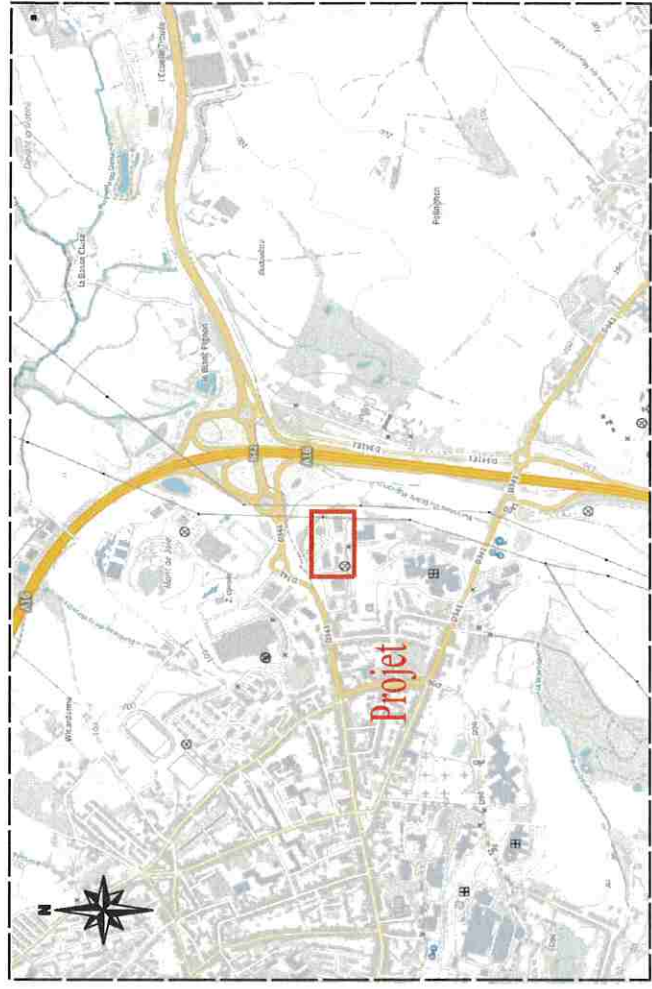
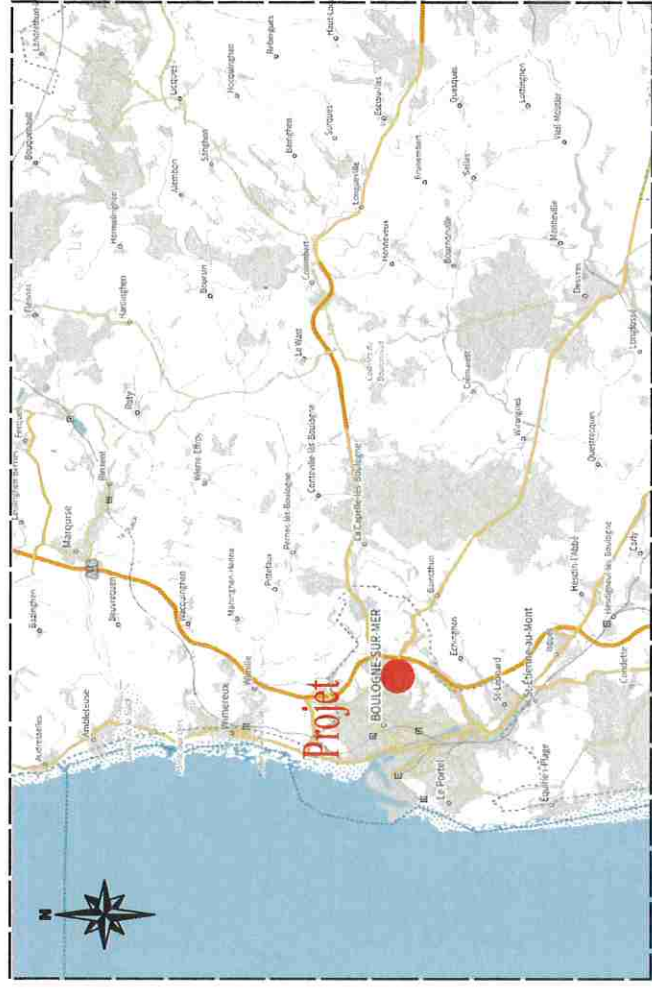
IDENTIFICATION BUREAU D'ETUDE

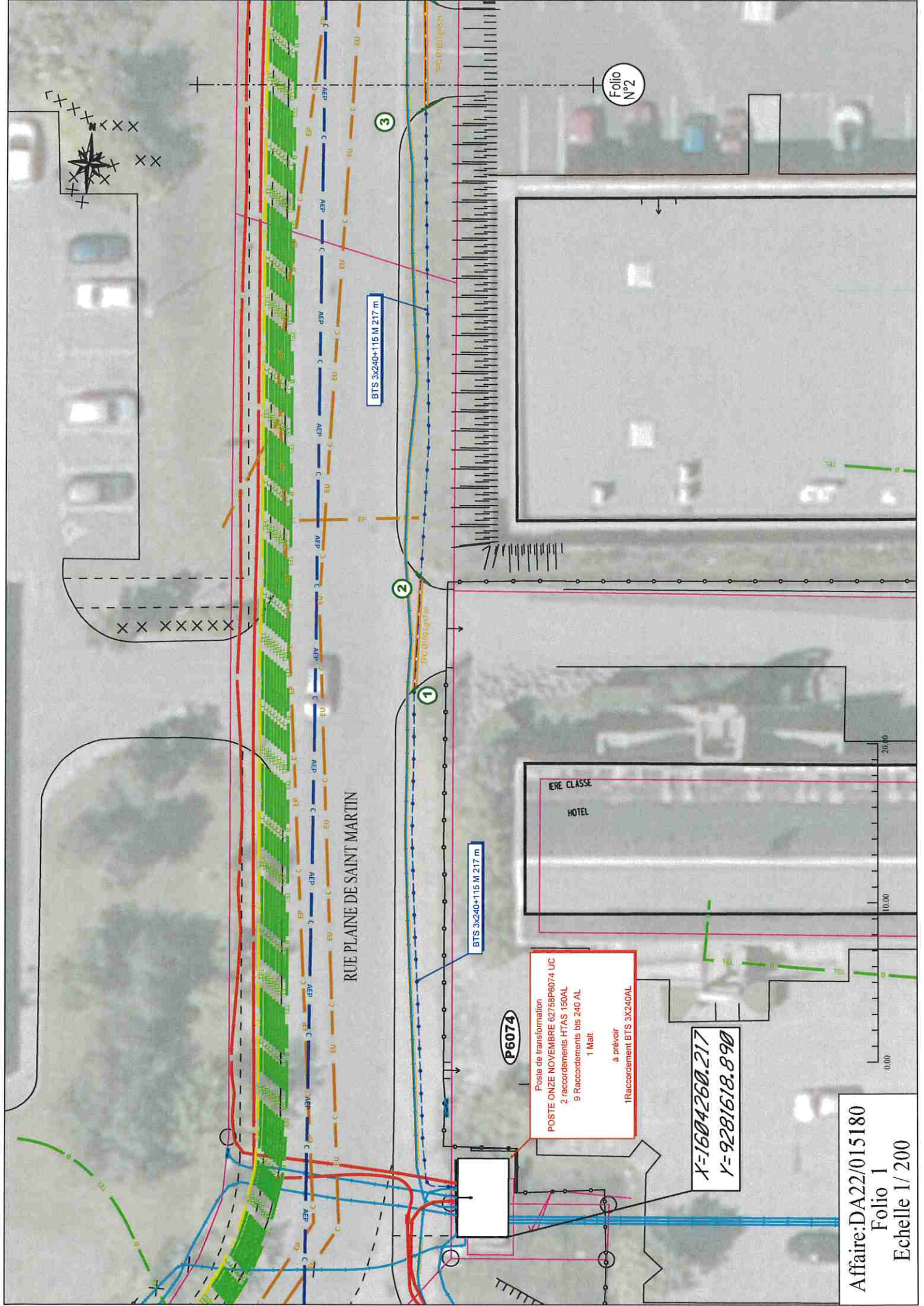


**LSP**  
 LA SIGNAL PICARDE  
TRAVAUX  
 ELECTRIQUES  
 ET TELECOM

Z.I. Henry POTIEZ - BP 20096  
 80303 ALBERT CEDEX  
 Tél: 03 22 64 11 24  
 Fax: 03 22 64 11 29  
 Mail: lsp@iasignalpicardie.fr

Plans de Situation (Sans Echelle)





RUE PLAINE DE SAINT MARTIN

BTS 3X240+115 M 217 m

BTS 3X240+115 M 217 m

P6074

Poste de transformation  
 POSTE ONZE NOVEMBRE 62758P6074 UC  
 2 raccords HTAS 150AL  
 9 Raccords bis 240 AL  
 1 Malt  
 à prévoir  
 1 Raccordement BTS 3X240AL

X=1604260.217  
 Y=9281618.890

Folio N°2

Affaire: DA22/015180  
 Folio 1  
 Echelle 1/200



Affaire: DA22/015180  
Folio 2  
Echelle 1/200

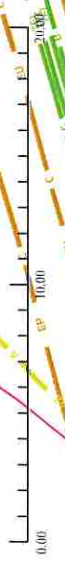
Folio N°3

Folio N°1

BTS 3x240+115 M 217 m

RUE PLAINE DE SAINT MARTIN

RUE PLAINE DE SAINT MARTIN



PARKING

PARKING

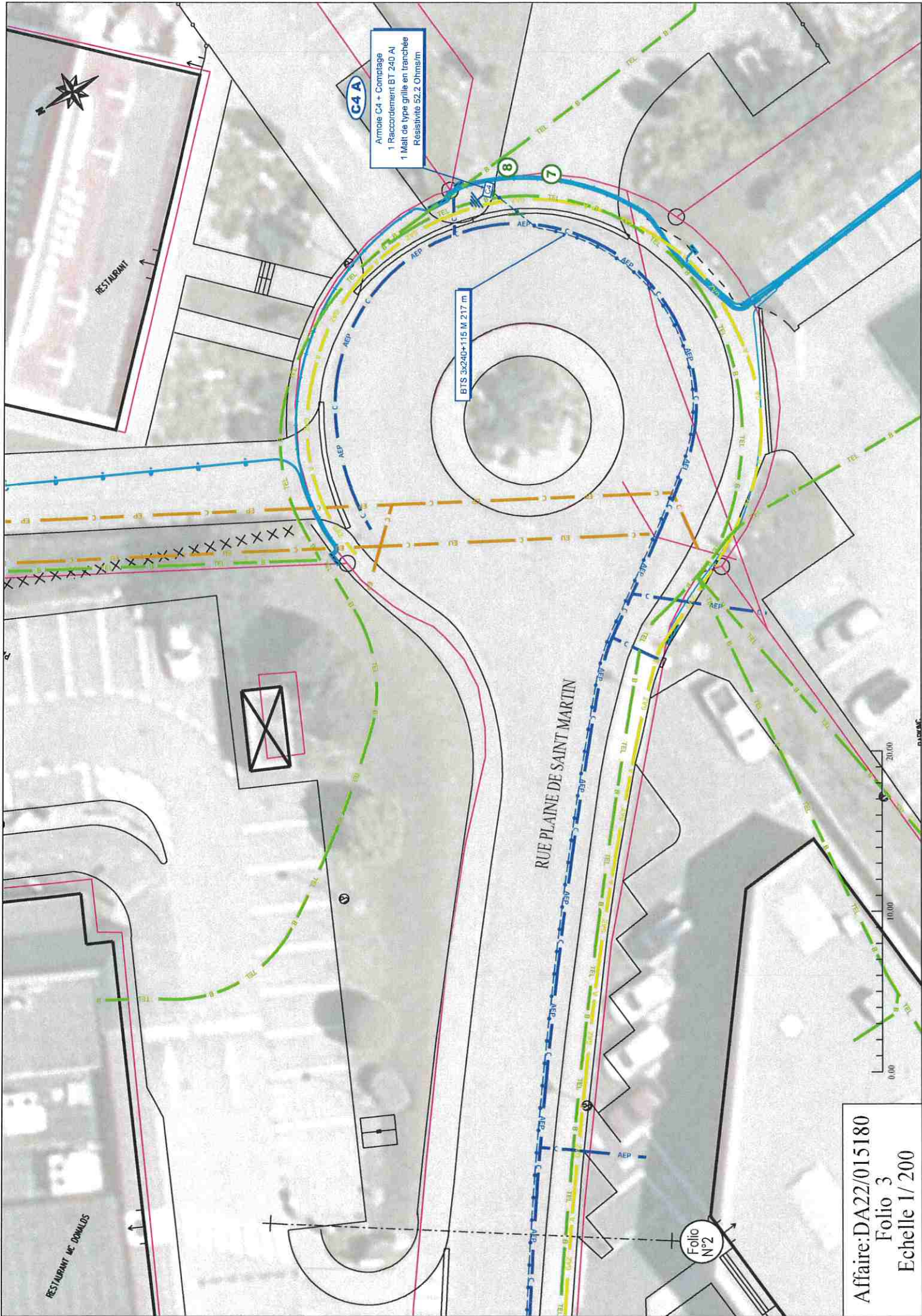
6

5

4

3

X X



Affaire: DA22/015180  
 Folio 3  
 Echelle 1/200